

FR

lalux⁺
ASSURANCES



easyPROTECT | **DISCOVER**



easyPROTECT | DISCOVER

easyPROTECT Discover est le premier package d'assurances complet pour les étudiants et apprentis au Luxembourg ou à l'étranger, âgés de 18 à 27 ans. **easyPROTECT Discover** fournit une solution d'assurances tout-en-un adaptée aux besoins des étudiants.

Avec une panoplie de garanties complémentaires, **easyPROTECT Discover** couvre la Responsabilité Civile des étudiants, leur smartphone, laptop et tablette, le mobilier et l'appartement à l'étranger. Par ailleurs, l'assurance permet de protéger l'étudiant contre les impacts financiers de problèmes de santé soudains.

TÉLÉCHARGEZ ET DÉCOUVREZ **easyAPP**

- Consultez le détail de vos garanties
- Déclarez vos sinistres facilement en quelques étapes
- Téléchargez vos documents, les Conditions Générales et Particulières ainsi que votre Certificat d'impôt

LES GARANTIES EN UN CLIN D'ŒIL

GARANTIES ESSENTIELLES

RESPONSABILITÉ CIVILE (RC) en cas de dégâts causé à un tiers

PROTECTION JURIDIQUE en cas de litiges en lien avec la RC

HABITATION (par extension de la RC)

Couverture du logement loué et des affaires personnelles (aménagement, mobilier) contre l'incendie et les dégâts des eaux

Couverture des affaires personnelles à l'intérieur du logement contre le vol

Couverture du logement contre le bris de glace et la détérioration immobilière suite à un vol

GARANTIES OPTIONNELLES

TECHNOLOGIE

Couverture en valeur à neuf du matériel informatique et audiovisuel si ces équipements ont moins de 3 ans en cas de bris ou de vol, dans le logement étudiant

Couverture du Smartphone, laptop et tablette en cas de bris ou de vol dans le monde entier

SANTÉ

Remboursement des frais en cas d'urgence médicale : frais médicaux et de traitement y compris les traitements dentaires à l'étranger, hospitalisation en chambre individuelle et transport de secours

Rapatriement en cas de maladie ou de décès (de l'assuré ou d'un parent)

ENCORE PLUS

Remboursement des frais de scolarité, d'apprentissage et des frais d'inscription aux examens en cas d'arrêt des études pour cause de maladie, accident ou décès (de l'assuré ou d'un parent)

Remboursement des frais de retour en cas d'urgence (maladie, accident, décès d'un parent)

Remboursement des frais de reconstitution des données informatiques suite à un sinistre garanti

Ces couvertures sont prévues dans les limites des Conditions Générales et Particulières du contrat d'assurances.



Généralement les établissements d'enseignement et les propriétaires de logements étudiants demandent une preuve d'assurance Responsabilité Civile.

DON'T WORRY
be happy

9, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1 | groupeLL@lalux.lu

www.lalux.lu

DE-EP-DJS-FR - 12/2022. Document non contractuel à caractère publicitaire

lalux⁺
ASSURANCES